

DELIBERATIONS

Détermination du nombre d'adjoints

n°20/2014

Le maire informe le Conseil Municipal qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122.2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoint correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Il rappelle ensuite qu'en application de délibérations antérieures, la commune dispose, à ce jour, de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à quatre le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Composition des Commissions Communales

n°21/2014

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit la composition des commissions communales :

Il est précisé que le Maire préside toutes les commissions.

COMMISSION APPEL D'OFFRE (CAO) :

TITULAIRES :

- Francis FISCHER
- Michel SIMONET
- Pascal BELLETEIX

SUPPLEANTS :

- Anne MALOUBIER
- Aurélie LAVENET
- Christine MARCIANO

COMMISSION MAPA (marché procédure adaptée) :

TITULAIRES :

- Francis FISCHER
- Michel SIMONET
- Pascal BELLETEIX

SUPPLEANTS :

- Anne MALOUBIER
- Aurélie LAVENET
- Christine MARCIANO

FINANCES

Michel SIMONET(Vice-président)
Francis FISCHER
Anne MALOUBIER
Audrey MILLOT
Pascal BELLETEIX
Sébastien D'AIRE
Eric FOUCHET
Carole HUSSON
Aurélie LAVENET
Sylvie LOUIS-AUROUSSEAU
Christine MARCIANO
Ludivine PATARIN
Laurent TORTELIER
Patrick USQUIN

BATIMENTS

Francis FISCHER(Vice-président)
Anne MALOUBIER
Michel SIMONET
Pascal BELLETEIX
Sébastien D'AIRE
Patrick USQUIN

VOIRIE

Francis FISCHER(Vice-président)
Michel SIMONET
Pascal BELLETEIX
Eric FOUCHET
Aurélie LAVENET
Patrick USQUIN

VIE SCOLAIRE

Anne MALOUBIER(Vice-présidente)
Audrey MILLOT
Christine MARCIANO
Ludivine PATARIN
Laurent TORTELIER

INFORMATION ET COMMUNICATION

Audrey MILLOT(Vice-présidente)
Anne MALOUBIER
Sylvie LOUIS-AUROUSSEAU
Christine MARCIANO
Ludivine PATARIN

ENVIRONNEMENT, QUALITE DE VIE

Anne MALOUBIER(Vice-présidente)
Sébastien D'AIRE
Aurélie LAVENET
Sylvie LOUIS-AUROUSSEAU

Ludivine PATARIN
Laurent TORTELIER

FETES SPORTS LOISIRS, VIE ASSOCIATIVE

Audrey MILLOT (Vice-présidente)
Anne MALOUBIER
Michel SIMONET
Sébastien D'AIRE
Carole HUSSON
Sylvie LOUIS-AUROUSSEAU
Ludivine PATARIN
Laurent TORTELIER

URBANISME ET ACTIVITES ECONOMIQUES

Eric FOUCHET (Vice-président)
Pascal BELLETEIX

CULTURE ET BIBLIOTHEQUE:

Audrey MILLOT (Vice-présidente)
Carole HUSSON
Sylvie LOUIS-AUROUSSEAU
Ludivine PATARIN

AGRICULTURE:

Eric FOUCHET (Vice-président)
Francis FISCHER
Aurélie LAVENET

Conseiller délégué à l'assainissement :

Eric FOUCHET

Désignation des membres du CCAS de Til-Châtel

n°22/2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- fixe le nombre de membres du CCAS à douze, à savoir six membres du Conseil Municipal et six personnes de la société civile désignées par le Maire
- élit comme suit les conseillers municipaux au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Til-Châtel :

Audrey MILLOT
Francis FISCHER
Michel SIMONET
Sylvie LOUIS-AUROUSSEAU
Christine MARCIANO
Ludivine PATARIN

Il est rappelé que le CCAS est présidé par le Maire.

Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable d'Echevannes/Til-Châtel

n°23/2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne comme suit les délégués de la commune au Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable d'Echevannes / Til-Châtel :

GRADELET Alain
SIMONET Michel
LAVENET Aurélie
FOUCHET Eric

Election des délégués de la commune au SICECO

n°24/2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, élit les délégués de la commune au SICECO comme suit :

Titulaire : M. Alain GRADELET
Suppléant : M. Francis FISCHER

Election des délégués de la commune au SITIV

n°25/2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, élit les délégués de la commune au SITIV comme suit :

Titulaire : M. Alain GAUDIAU
Suppléant : M. Eric FOUCHET